

# La circulaire de rentrée 2021 lue par les parents d'élèves



Parue fin juin, la circulaire de rentrée était déjà caduque en juillet. Elle part du constat que l'École de la République a traversé deux crises majeures au cours de l'année scolaire 2020-2021 : d'une part la crise sanitaire, et d'autre part la menace terroriste suite à l'assassinat de Samuel Paty. Pour autant, les années passent, l'école continue de produire des d'inégalités et d'amplifier les inégalités sociales. L'origine sociale joue toujours un rôle déterminant sur la réussite scolaire, l'accès aux filières et aux diplômes. Cette crise-là, le ministère choisit de l'ignorer une fois de plus.

## L'intérêt de nos enfants, grand absent de cette circulaire de rentrée

### Impréparation persistante du ministère face à la pandémie

Publié le 28 juillet en plein milieu des vacances, le protocole sanitaire prévu pour l'année scolaire 2021-2022 alimente les inquiétudes des parents d'élèves. Au collège et au lycée, en cas de contamination dans une classe, les élèves non-vaccinés seront renvoyés chez eux pour suivre des cours à distance. Or, jusqu'à maintenant, les modalités d'organisation de la continuité pédagogique à distance n'ont jamais été à la hauteur des besoins et des enjeux faute de moyens humains et financiers suffisants. Un même enseignant n'est pas en mesure de mener à bien son enseignement en présentiel et en distanciel. Le ministère a fait le choix de faire fi de cette réalité et de stigmatiser les élèves dont les parents ne les auront pas autorisés à se faire vacciner ainsi que les collégiens ayant moins de 12 ans. Alors que les personnels des établissements sont déjà débordés, comment pourront-ils s'occuper du statut vaccinal des élèves ? Deux autres problèmes majeurs causés par la pandémie restent ignorés malgré les nombreuses alertes de la FCPE : un vivier d'enseignants remplaçants nettement inférieur aux besoins et des retards conséquents dans l'assimilation des programmes scolaires. Quand est-ce que le bricolage permanent pour pallier aux absences non-remplacées va-t-il cesser ? Quel est l'intérêt pédagogique à préférer le survol des programmes à des aménagements permettant à nos enfants de donner du sens aux apprentissages et de les assimiler réellement ? Nous ne pouvons pas faire semblant, il est impossible de faire comme si la crise sanitaire et ses conséquences tangibles n'existaient pas. Pour une « reprise collective et joyeuse », chaque établissement est invité par le ministère à organiser une rentrée en musique. Peut-on être joyeux au vu de ce que le gouvernement fait de notre système scolaire ? Pour l'année scolaire à venir, il fait à nouveau le choix préférer à une action de fond pour garantir l'épanouissement et la réussite de chaque élève, un saupoudrage flou de dispositifs sur des établissements (Option français et culture antique en 6<sup>e</sup>, Pass Culture, éducation artistique...) dont nous attendons que les effets soient évalués.

### Poursuite de la réforme du lycée à marche forcée

Le ministère veut consacrer l'année scolaire 2021-2022 à la consolidation de la réforme du lycée. Selon lui, « les élèves se sont massivement emparés de la réforme du lycée général et technologique [...] comme de la transformation de la voie professionnelle », avaient-ils le choix ? Durant deux années scolaires, les élèves ont affronté des conditions d'enseignement chaotiques et inégales face à l'indifférence du ministère. Les conséquences de la crise sanitaire mal gérées et mal anticipées par le ministère s'accompagnent aussi des défauts structurels de la réforme du lycée que nous dénonçons depuis 2018 : manque d'accompagnement à l'orientation, choix de spécialités pas si libres que ça, place du contrôle continu, avec moyennes de moyennes pour l'obtention du baccalauréat qui laisse peu de place aux phases d'apprentissage et de progression en regard des phases d'évaluation... Pour la FCPE, il est clair que toutes les notes ne doivent pas entrer en ligne de compte pour l'obtention du diplôme.

## Santé scolaire

Enfin, l'action de la FCPE n'aura pas été vaine, la détection et la prévention des violences à caractère sexuel trouvent enfin leur place dans une circulaire de rentrée mais nous n'oublions pas que les moyens ne sont pas à la hauteur. Infirmières, médecins scolaires sont des personnels trop rares dans les établissements scolaires. L'entrée en vigueur prochaine d'une visite obligatoire autour des 4 ans va encore alourdir la charge de travail de ces personnels déjà débordés. La pandémie inédite que nous traversons depuis plus de 18 mois a rendu nécessaire un accompagnement social et psychologique pour bon nombre d'élèves. Nous dénonçons toujours cet état de fait, d'autant plus que nous constatons son absence dans ce document.

## Des droits pas respectés

Plutôt que voir dénombrés les enfants en situation de handicap accueillis en milieu ordinaire ainsi que les recrutements d'AESH, nous aurions préféré apprendre dans cette circulaire ce qui est prévu pour tous les autres enfants à besoins particuliers qui ne bénéficient pas d'une prise en charge conforme à leurs besoins et à leurs droits. Est-ce normal que les familles doivent finir par se tourner vers les tribunaux pour que leurs enfants bénéficient enfin des aides notifiées par la MDPH ? L'Etat est censé être garant du droit et du respect des personnes. Le service public de l'Ecole inclusive ne pourra pas exister tant que l'égalité des droits de tous les élèves ne sera pas respectée.

## Plus de dispositifs pour quels effets ?

Le déploiement de 74 nouvelles Cités éducatives est annoncé d'ici 2022 alors même que les 126 déjà existantes font tout juste l'objet d'une évaluation balbutiante. Espérons que le résultat soit à la hauteur des attentes...et des moyens engagés. En tout cas, un déploiement à marche forcée laisse peu d'espoirs quant à une co-construction avec tous les acteurs concernés. Par ailleurs, l'ouverture de 1500 nouvelles places d'internats d'excellence d'ici 2022 confirme le choix de ministère d'œuvrer pour un système éducatif à deux vitesses où grands moyens et excellence sont seulement déployés pour seulement quelques-uns. Enfin, le développement du dispositif Devoirs faits à distance à l'intention des jeunes des milieux ruraux se heurte à un écueil pas des moindres : les zones rurales sont celles où le réseau internet est le moins fiable.

## Des vœux pieux sur la mixité sociale

Une première sous l'ère Blanquer, cette circulaire se préoccupe de « renforcer la mixité sociale des établissements ». Ne nous réjouissons pas trop vite, rien n'est prévu pour le 1<sup>er</sup> degré, la priorisation des dérogations au titre des demandes de bourse et multi-sectorisation des collèges et des lycées suppose un travail de fonds aux côtés des collectivités territoriales et une évaluation de son efficacité. Nous regrettons que le ministère ne se préoccupe pas du rôle de l'enseignement privé comme frein à la mixité sociale dans notre système éducatif.

## Objectif élévation du niveau général sans augmentation des moyens

Le ministère continue d'afficher comme priorité l'élévation du niveau général et l'acquisition de savoirs fondamentaux solides mais n'a forcément aucun moyens financiers et humains à mettre en ligne, car non prévus. A quand une véritable évaluation des politiques publiques en matière d'éducation ?

## Crise sanitaire et évaluations nationales : la double peine ?

Malgré la crise sanitaire, le ministère reste persuadé que l'objectif premier de son action doit être l'élévation du niveau général dans un cursus scolaire rythmé par des évaluations nationales afin de mieux « identifier les forces et les fragilités des élèves ». A l'objectif d'augmentation du niveau général martelé par le ministère, la FCPE préfère celui de l'épanouissement et les apprentissages réels de chaque élève. A quoi bon faire subir aux élèves des évaluations nationales, si le ministère ne prévoit pas ensuite des moyens financiers et humains pour les accompagner et les aider dans leurs apprentissages ?

### Donner la priorité à la lecture, vraiment ?

Le gouvernement affiche son volontarisme en la matière en nommant la lecture « grande cause nationale » pour une durée d'un an. Ce ne sont pas les dispositifs de valorisation de la lecture qui manquent le plus à l'école. Ce sont plutôt les classes à effectifs réduits et les moyens humains et financiers qui manquent pour que les élèves puissent développer leurs aptitudes à la lecture tout au long de leur scolarité.

### Redresser le niveau en mathématiques sans redresser les moyens

La dégradation du niveau des élèves en français et en mathématiques est régulièrement pointée par les enquêtes nationales et internationales. Le ministère partage ce diagnostic. Néanmoins, une fois de plus, les moyens pour y remédier ne sont pas au rendez-vous. Dans ces conditions, comment doit-on comprendre la cohérence entre l'objectif ministériel de redresser le niveau en mathématiques et la suppression des mathématiques du tronc commun en classes de première et terminale suite à la réforme du lycée ?

### Halte aux vacances apprenantes : le temps scolaire ne doit pas envahir le temps non scolaire

Le ministère a conçu les vacances apprenantes en partant du constat qu'il y a deux groupes d'élèves : celles et ceux qui auraient besoin de se reposer et celles et ceux qui auraient besoin de remédiation scolaire. Avoir des vacances doit être un droit pour tous les élèves. Tout au long de l'année scolaire, le ministère ne mobilise pas de moyens humains et financiers suffisants pour lutter contre les inégalités scolaires, pourquoi vouloir s'y consacrer pendant les vacances dans des conditions médiocres ? L'Éducation nationale empiète toujours plus sur les autres politiques de jeunesse et l'éducation populaire, au détriment du respect essentiel des rythmes, un temps pour l'école, un temps pour les vacances.